



Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

PRÉSENCE POLICIÈRE SUR LA VÉLOPISTE

Les policiers de la Sûreté du Québec du Centre de services de Pont-Rouge et de la Jacques-Cartier travailleront cet été en étroite collaboration avec l'équipe de patrouilleurs cyclistes de la *Vélopiste* afin de s'assurer que l'utilisation de la piste cyclable sur l'ensemble du territoire se fasse dans le respect des différents règlements en vigueur.

Le Parc régional linéaire Jacques-Cartier/Portneuf, mieux connu l'été sous le nom de la Vélopiste Jacques-Cartier/Portneuf, est accessible depuis la fin du mois de mai. Cette piste cyclable de 68 km est aménagée sur l'ancienne emprise ferroviaire reliant Saint-Gabriel-de-Valcartier à Rivière-à-Pierre. Elle est exclusivement réservée aux cyclistes, aux marcheurs et aux coureurs.

Ainsi, durant la période estivale qui s'amorce, les policiers de la Sûreté du Québec et les cadets policiers des MRC de Portneuf et de La Jacques-Cartier effectueront de façon sporadique des opérations de surveillance sur la Vélopiste Jacques-Cartier/Portneuf.

Le but de ces opérations est d'assurer la sécurité des cyclistes et d'intervenir auprès des conducteurs de véhicules hors route et cyclomoteurs qui empruntent la piste cyclable illégalement. Ceux-ci pourraient recevoir un constat d'infraction au montant minimal de 100 \$ plus les frais.

Dans le cas où vous seriez témoin d'une infraction, n'hésitez pas à contacter le 911 ou votre poste local de la Sûreté du Québec au 310-4141 ou *4141.

Pour en connaître davantage sur la Vélopiste, veuillez consulter le www.velopistejcp.com.

Tous ont à cœur de préserver un milieu de vie agréable et sécuritaire dans nos MRC.

-30-